**Déclaration de Canberra sur les parcs publics urbains historiques ICOMOS-IFLA**

 **Préambule**

Les parcs publics urbains historiques sont une partie essentielle et inaliénable de la tradition, ainsi que des plans de nombreuses villes et agglomérations. Le principal objectif de cette déclaration est de souligner le fait qu’ils doivent être protégés en tant que sites historiques en vue de l'utilisation et de la jouissance par les générations futures.

Les parcs publics urbains historiques ont été créés ou mis à disposition pour le bien-être de la population. Ils ont trop longtemps été considérés comme des « réserves foncières », c'est-à-dire comme des espaces disponibles à être "remplis" ou utilisés pour des événements pour lesquels ils n’ont pas été conçus. Beaucoup ont subi des changements préjudiciables par rapport à leur plan historique, leur végétation, leur caractère et leurs usages. L'importance de l'intégration des parcs publics dans les systèmes de planification urbaine a été reconnu au XIXe et début du XXe siècle, aussi beaucoup d'entre eux remontent à cette époque, mais certains parcs urbains sont plus anciens.

Des définitions de concepts comme ceux de «boulevard», «avenue», etc. peuvent être ajoutées, si besoin, en bas de page de la déclaration par les membres dans leur pays respectif.

**Parcs publics urbains historiques - Définitions**
1. Le concept de « parc public » repose sur le principe de l’ouverture et de l'accessibilité pour que tous puissent le visiter et l’apprécier. Le concept n'est pas limité ou défini par la taille du parc.

2. Les parcs publics sont des propriétés publiques et représentent un bien commun. Ils sont la propriété d'un ou plusieurs organismes publics ou de fondations publiques. Les propriétaires sont responsables de la surveillance, de l'entretien compétent et de la préservation des parcs.

3. Le concept de « parc » est parfois utilisé comme synonyme de termes comme : « jardin », « jardins », « carrés » et autres expressions similaires. (En revanche, le mot « parc » peut désigner des « terrains » dans certaines langues.) Fondamentale pour l'identité des parcs urbains historiques est leur dépendance à l'égard des éléments comme la végétation, les éléments architecturaux, les jeux d'eau, les chemins ou la topographie, qui contribuent à leur caractère, à leur intérêt saisonnier, à l'ombre et à leur identité spatiale et visuelle.

4. Les promenades historiques, boulevards et rues bordées d'arbres constituent une catégorie particulière de l'espace public. Il est important d’apporter les soins adéquats à la préservation de leurs caractéristiques particulières.

5. Dans de nombreux cas, les parcs publics urbains historiques peuvent se trouver à côté ou être reliés par des boulevards et des rues bordées d'arbres (voir le point précédent). Ensemble, ils forment des couloirs verts qui doivent être conservés comme entités, ainsi que dans chacune de leurs parties, indépendamment du fait que les dites parties puissent avoir été créées à des moments différents.

**Eléments spéciaux qui définissent le caractère des parcs publics urbains historiques**
***Espaces, vues et perspectives***
6. Un parc public urbain historique peut inclure un ou plusieurs espaces définis. Les tailles, relations et proportions de ces espaces, qu’ils soient vastes ou petits, étroits, ouverts ou fermés, doivent être comprises, leurs objectifs initiaux et leurs significations doivent être reconnus et conservés ou protégés de manière appropriée.

7. Il peut également y avoir, à l’intérieur des parcs publics urbains historiques, des vues, des points focaux et des points de vue qui font partie intégrante de leur conception et contribuent à leur identité et leur appréciation.

8. Les parcs publics urbains historiques sont des lieux avec des périmètres définis, mais leurs dimensions visuelles vont au-delà de leurs limites. Les panoramas lointains, les lignes de visibilité, les perspectives et les vues qu’ils offrent sont une partie intégrante des éléments patrimoniaux qui en définissent le caractère. Les perspectives et les vues peuvent même être la raison pour laquelle les parcs ont vu le jour en premier lieu et pour laquelle ils ont été visités et appréciés par des générations. Les vues des parcs publics urbains historiques sont souvent des éléments importants de l’identité de rues, centres-villes ou villes historiques.
On attribue souvent aux parcs publics urbains historiques différentes valeurs, y compris les valeurs sociales aux yeux des communautés locales ou élargies, des valeurs esthétiques pour leur conception ou leur caractère propre, des significations culturelles – endroits où ont eu lieu des protestations publiques ou de grands rassemblements ou cérémonies et commémorations. En raison de leur importance pour les communautés, ces valeurs, significations et fonctions doivent être expliquées, célébrées et préservées. Elles constituent souvent la raison centrale pour laquelle les parcs publics continuent à avoir de l'importance pour les gens.

9. Les panoramas historiques, vues et points de vue doivent être préservés : ni de nouvelles plantations, ni l’installation ou la réinstallation d'éléments à l’extérieur des parcs, que ce soient du bâti, des œuvres d'art, des installations hydrauliques ou des éléments commémoratifs, ne doivent interférer avec eux. Il ne faut pas ériger dans des vues principales des infrastructures telles que les abribus, les panneaux routiers, des poteaux et boitiers des services utilitaires, ni autres installations urbaines telles que les panneaux d'affichage qui pourraient obstruer ou nuire aux panoramas constituant le caractère patrimonial ou au particularités patrimoniales. Les panneaux d'interprétation devraient être placés là où ils sont visibles pour les visiteurs mais ne dominent pas les vues et autres éléments participant à une expérience du parc. Les parcs et leurs environs immédiats - qui leur servent de zones tampons - doivent être exempts de distributeurs, transformateurs et autres structures qui nuirait à leur ambiance.

10. La végétation des parcs publics urbains historiques doit pouvoir être vue librement par les gens des zones avoisinantes. Ainsi, les vues vers les parcs ne doivent pas être bloquées ou diminuées par des éléments comme des panneaux d'affichage, de grands panneaux de signalisation, des structures de stationnement ou autres infrastructures. Par ailleurs, certains parcs ont une végétation de ceinture qui est importante pour leur caractère propre, par exemple en leur donnant un fort sens de fermeture. Un parc public urbain historique constitue un répit aussi bien physique que visuel dans l'environnement bâti alentour et il est important pour les passants de voir et de profiter des mouvements, couleurs, sons et de l'ombre de la végétation. Les programmes dynamiques de renouvellement et de reconstitution de cette végétation jouent un rôle important dans son maintien.

11. Dans certains cas, les parcs publics urbains historiques ont été conçus en relation avec les espaces urbains adjacents, rues, canaux ou bâtiments ; dans d'autres, leur construction a influencé la qualité des quartiers et des rues, des zones et des formes bâties qui se sont développées autour d'eux. Ils sont donc souvent des composantes intrinsèques des programmes historiques de planification urbaine.

Dans cette mesure, la préservation des parcs est tout aussi importante que celle de leur environnement, en termes de qualité, de composition et d’échelle. Les modifications apportées à la hauteur ou la volumétrie des bâtiments adjacents peuvent avoir un impact négatif sur leurs relations spatiales, vues et perspectives, sur le microclimat (soleil /ombre /vent) et sur le caractère authentique de la composition historique initiale, et ces changements doivent être évités. L'augmentation de la hauteur des bâtiments adjacents peut augmenter l’ombre ou les courants de vent descendant, avec un impact actif et négatif sur la santé et l'état des parcs et de leur végétation, ainsi que sur l'expérience de leurs utilisateurs.

12. De même faut-il considérer avec attention et conserver les éléments situés autour des parcs, comme la largeur de la rue, les matériaux de revêtement, arbres de plantations, l'éclairage et d'autres caractéristiques et éléments qui définissent le caractère patrimonial. Il faut décider avec soin des nouveaux éléments ou matériaux adjacents aux parcs publics urbains historiques pour s'assurer qu'ils complètent leur caractère.

***Topographie***
13. Les reliefs, la topographie et les déclivités historiques telles que des monticules et des dépressions aussi bien que des éléments historiques comme les terrasses et les rocailles font partie intégrante de la composition et des éléments qui définissent le caractère d'un parc public urbain historique. Même des changements mineurs dans ceux-ci peuvent nuire à la conception globale, au rythme et aux relations entre les espaces, les vues et les panoramas, et doivent être évités. Les grandes structures souterraines ne doivent pas être construites dans les parcs publics urbains historiques. Il faut aussi éviter ou minimiser si possible les perturbations importantes causées lors de l'amélioration des infrastructures (drainage, électricité et autres tuyaux). On doit étudier et suivre chaque fois que possible des alternatives pour les localiser en dehors des parcs publics urbains historiques.

***Lumière***14. La lumière naturelle, le soleil et l'ombre sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les gens trouvent détente et réconfort dans les parcs et jardins. Pour de nombreux citadins, les parcs publics historiques offrent l'occasion unique de profiter de ces bienfaits naturels dans les centres urbains densément construits .

Si l’éclairage nocturne doit être ajouté pour permettre une utilisation publique agréable et sûre après la tombée de la nuit, les poteaux et accessoires lumineux doivent être choisis et placés de manière à ce qu'ils améliorent le caractère, les relations spatiales, les vues, les perspectives et les lignes de visibilité et autres éléments définissant le caractère historique des parcs plutôt que de leur nuire. Aussi, il faut utiliser des poteaux et accessoires conçus pour être compatibles, plutôt que les poteaux et appareils d'éclairage de rue standard. Et dans certaines régions, l'éclairage de nuit des parcs ne devrait pas se répandre dans le ciel nocturne.

***Étude historique, Conservation et gestion***Remarques générales

15. La conservation, la restauration et la réhabilitation des parcs publics urbains historiques et de leurs ressources doivent être fondées sur des recherches approfondies, sur des documents originaux, y compris les photos, et sur l'évaluation de leur état par rapport à un inventaire des conditions actuelles du parc et des utilisations futures. Ces études doivent être effectuées par des experts qualifiés ou ayant une expérience appropriée. Il est tout aussi important de faire des recherches sur l'évolution de la planification et du développement des parcs historiques et de leur cadre ainsi que leur importance pour les communautés locales, et d'établir et de maintenir activement des fonds d’archives de documents historiques connexes qui peuvent être utilisés comme base pour leur entretien courant, la gestion et la conservation.

Tous ces travaux doivent être documentés, et les dossiers doivent être déposés et conservés dans des archives publiques accessibles, pour aider au classement et à la compréhension et en assurer l’utilisation aux générations futures. Ces dossiers peuvent et doivent éclairer les décisions et les actions futures de conservation et de gestion.

16. La sur-utilisation des parcs publics urbains historiques peut nuire à la fois à leur jouissance et à la conservation de leur caractère historique, de leur qualité et de leurs ressources. L'utilisation excessive peut également fragiliser leur végétation. Par conséquent, des procédures de gestion appropriées doivent être établies pour contrôler le nombre de visiteurs sur la base de la capacité d'accueil de chaque parc et des bâtiments historiques qui s’y trouvent, ce qui doit être calculé et contrôlé régulièrement. Des solutions telles que la restriction de zones de libre accès, la limitation des heures d'entrée (ou du nombre par heure etc.) devraient être étudiées, testées et évaluées. Afin de remédier à la surexploitation des parcs historiques, les municipalités doivent créer et entretenir de nouveaux parcs bien conçus pour leurs habitants et, dans la programmation de parc, leur capacité d’accueil doit être déterminée de sorte que l'utilisation peut être supportée sans dommage. Des contrôles réguliers sur la capacité d’accueil et le suivi des dommages ou d’autres effets devraient s’ajouter aux informations en vue des décisions de planification et de gestion.

17. Les éléments et les mobiliers originaux ou ceux plus tardifs mais compatibles, tels que clôtures, portes, lampadaires, balustrades, matériaux de revêtement, poubelles, sièges, œuvres d'art et la végétation des parcs publics historiques doivent être préservés et réparés ou remplacés à l’identique à la fin de leur cycle de vie. La réévaluation de l'importance des éléments non-originaux tardifs et compatibles devrait être entreprise à intervalles réguliers et servir aux décisions de planification et de gestion.

18. Les principes généraux de la conservation et de la restauration des parcs publics urbains historiques sont les mêmes que ceux des autres parcs et jardins historiques, cités dans la Charte de Florence à l'article 10.

**Adaptations de la composition pour l’accessibilité**

19. Dans la mesure où les parcs publics urbains historiques sont des ressources culturelles de propriété publique et doivent donc être accessibles à toutes les personnes, certaines de leurs composantes ou zones peuvent nécessiter une modification afin d’assurer les nouveaux usages et l'accès à toutes les populations et aux personnes porteuses de handicaps. L'approche de l'accessibilité qui est recommandée devrait intégrer, plutôt que séparer, ceux qui rencontrent des difficultés. Ainsi, les concepteurs doivent utiliser une approche intégrée en concevant des solutions pour tous les utilisateurs, plutôt que de créer des installations séparées pour les personnes en situation de handicap. Toutes les nouvelles interventions améliorant l’accessibilité doivent s’intégrer avec sensibilité et discrétion dans les parcs publics urbains historiques sans compromettre les éléments qui définissent leur caractère, leurs valeurs et leurs qualités cognitives. Les solutions pour le faire avec des changements minimes, l'introduction minimale de nouveaux matériaux ou de signalétique, doivent être activement recherchées avant d’apporter toute modification ou intervention.

**Portée universelle**Les principes et les recommandations ci-dessus s'appliquent à tous les parcs publics urbains historiques partout dans le monde.